



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 28 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit décembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le vingt décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX.

Étaient présents : Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président, Mesdames Claudette ABBE-DAVOINE, Véronique CLEVY, Marie-Christine FAVRE, Sylvie HERVE-DIGONNAT, Thérèse PASTORE, Valérie ROBIN et Marie-Reine ZAGO et Messieurs François ABBE et Jean-Marie DURINDEL.

Avaient donné pouvoir de les représenter :

Madame Aurélie BIBOLLET à Monsieur Jean-Marc PEILLEX

Madame Simone DRONY à Madame Thérèse PASTORE

Madame Corinne GROSSET-BOURBANGE à Madame Claudette ABBE-DAVOINE

Excusées : Mesdames Corinne LECORCHEY-DECARROZ et Lynda VANDELANOITTE.

Assistaient également à la séance : Monsieur Rémi ARGAUD, responsable du service scolaire/social et Madame Elise ARNAUDEAU, agent administratif du CCAS.

Il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code des Collectivités territoriales. Monsieur Jean-Marie DURINDEL, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Le procès-verbal du 23 novembre 2023 est soumis à approbation, il est arrêté à l'UNANIMITE.

N° 2023/18

VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2024

Nombre de membres :
Afférents à la Commission Administrative : 15
En exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 10
Pouvoirs : 3
Votants : 13

Délibération télétransmise le : 9-01-24

Mise en ligne du 9-01-24 ou 9-03-24

Délibération exécutoire le : 9-01-24

REUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 28 DECEMBRE 2023

N° 18

VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2024

Rapporteur : Monsieur le Président

Il est proposé au Conseil d'Administration de voter, par chapitre, le Budget Primitif de l'exercice 2024 du C.C.A.S.

ENTENDU l'exposé,

Il est proposé au Conseil d'Administration :

D'ADOPTER le projet de budget primitif présenté et établi pour l'exercice 2024 sous sa forme réglementaire sous la nomenclature M57.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil d'Administration, Monsieur Le Président entendu, et après en avoir délibéré, ADOPTE le projet de budget primitif présenté et établi pour l'exercice 2024 sous sa forme réglementaire sous la nomenclature M57.

Le secrétaire de séance,

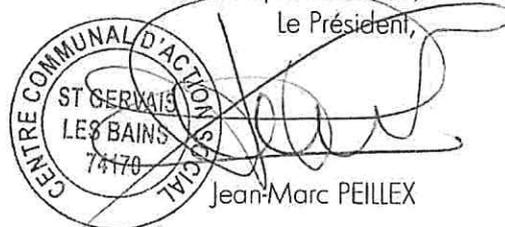
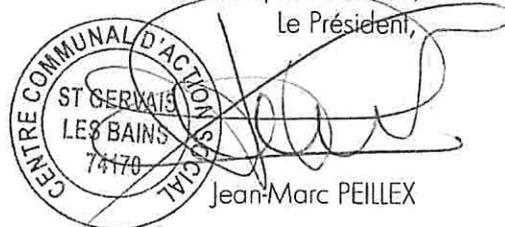


Jean-Marie DURINDEL

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Président,



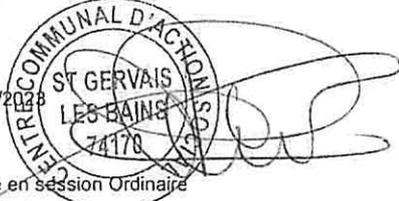
Jean-Marc PEILLEX

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES :
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 20/12/2023 .

Présenté par Le Président (1),
A Saint-Gervais-les-Bains, le 28/12/2023



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Saint-Gervais-les-Bains, le 28/12/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

--	--

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

